

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/05/06/04

Date de convocation :

01/06/2026

Objet de la délibération :

Achat épareuse

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

12/06/2026

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

01/06/2026

- que le nombre des membres en exercice est de 15.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six
Le cinq juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. AYMONIN Guillaume, Maire de la commune.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Patrick CAULIER, Mme Nathalie CAULIER, M. Bruno PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien TRUCHOT, Mme Lola BUHLER, M. Romuald TAUVERON, M. Régis LAFON, Mme Muriel TAUVERON, M. Daniel PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

Absent excusé : Mme Gaëlle MARTA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GARNIER relatif à l'acquisition d'une épareuse SMA FELINE 500 S, pour un montant de 33 120,00 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté et décide de procéder à l'acquisition de ce matériel.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN



The image shows a handwritten signature of the Secretary of the Meeting, Guillaume Cretin, written in black ink.